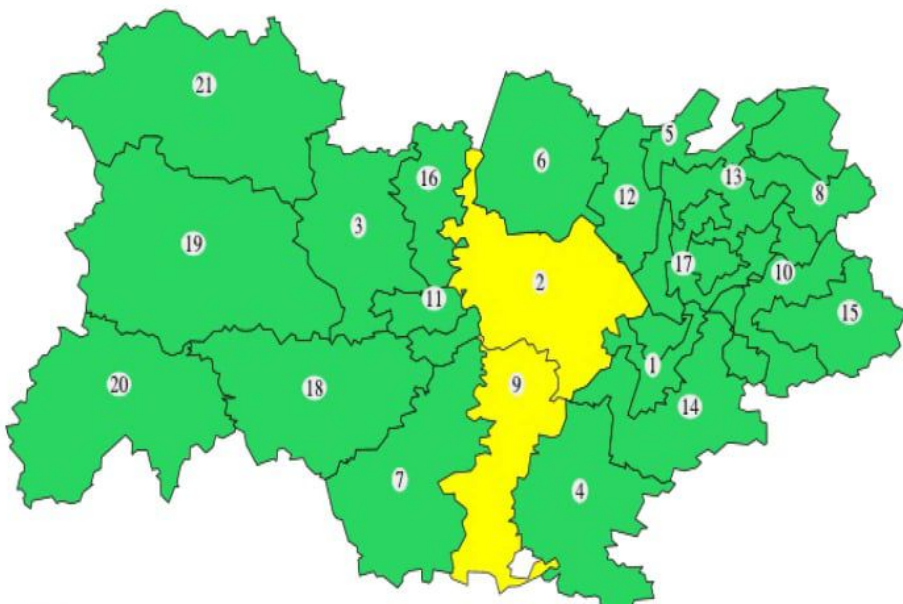


### Vigilances



	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
9	Vallée du Rhône	PM10	50
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50

<span style="color: green;">■</span>	<b>Pas de vigilance particulière</b>
<span style="color: yellow;">■</span>	<b>Vigilance jaune</b> Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
<span style="color: orange;">■</span>	<b>Vigilance orange</b> Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
<span style="color: red;">■</span>	<b>Vigilance rouge</b> Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

### Commentaire de la situation et de l'évolution

Jeudi 08 avril, au cours de la nuit, de nombreux brûlages agricoles de lutte contre le gel dans les vignes et les vergers ont entraîné des hausses très importantes des concentrations de particules en suspension dans la vallée du Rhône et, dans une moindre mesure, sur le bassin lyonnais nord-Isère. Sur ces deux zones, le seuil d'information et de recommandations risque d'être dépassé. Une vigilance jaune y est donc déclenchée pour aujourd'hui. Vendredi 09 avril, les températures devraient remonter, écartant le risque de gelées nocturnes pour la nuit prochaine, et un vent de sud soutenu permettra la dispersion des polluants atmosphériques.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain vendredi 09 avril à 13h30.

# VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

## RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type combustion

### Se protéger pour limiter mon exposition

**A noter :** au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

**Populations vulnérables :** femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

**Populations sensibles :** personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

#### Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

#### Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

### Agir pour limiter mes émissions

#### Particuliers



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Évitez de brûler vos déchets verts



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

#### Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Entretenez vos flottes de véhicule et adoptez une conduite souple

En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :

01

03

07

15

26

38

42

43

63

69

73

74